

Vous retrouverez le résumé de la compilation des sondages envoyés l'été dernier sur le site de la municipalité au [www.munstratford.qc.ca](http://www.munstratford.qc.ca)

Jacques Fontaine | Maire

## RAPPORT DU MAIRE

### Budget

Une attention constante de la part des cadres et des élus dans tous les aspects du budget nous permettra d'atteindre encore cette année notre objectif de «vivre à l'intérieur de nos moyens».

En faisant usage d'un règlement d'emprunt pour couvrir le coût du revêtement de surface sur le chemin Aylmer, nous avons évité à tous ceux qui n'y ont pas de propriété de payer pour un service dont ils ne sont pas les bénéficiaires.

### Mise aux normes de l'eau potable (village)

Les soumissions pour le nouveau projet tel que planifié par le Directeur des Services Techniques ont été ouvertes. La plus basse soumission, celle de GNP de Victoriaville, a été acceptée au montant de 1 065 000\$. Un montant additionnel d'environ 200 000\$ y aura été consacré, pour le salaire du DST, la construction de chemin d'accès et d'une ligne électrique en régie, de même que pour l'achat de droits d'accès auprès des propriétaires. Il s'agit là d'une économie de plus de 1 600 000\$ par rapport à l'ancien projet, ce qui correspond à peu de dollars près au budget d'une année complète pour notre municipalité. Que vous demeuriez au village ou ailleurs dans la municipalité, vous allez tous profiter de cet allègement sur vos taxes pour les 20 prochaines années. Le montant de 200 000\$ est couvert par la Taxe d'Accise sur l'Essence et la Contribution du Québec.

Quant au montant initial de 1 065 000\$, il sera couvert à 50% par le Fonds d'Infrastructure Municipale Rurale.

### Domaine Aylmer

Malgré de nombreuses rencontres avec des fonctionnaires du gouvernement ainsi qu'avec des élus au niveau provincial, nous avons été incapables de convaincre les autorités du Ministère des Affaires Municipales (et quatre autres ministères, dont le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parc). Le manque à gagner pour la municipalité est supérieur à 100 000\$ annuellement, soit le budget du service incendies, à chaque année... et pour longtemps.

Nous devons donc nous résigner, du moins temporairement, à continuer de payer les 25 000\$ d'entretien annuel exigé par ce complexe, sans en tirer de revenu. Cela ne veut cependant pas dire que nous avons baissé les bras dans ce dossier: nous allons continuer de tenter de développer cet endroit, car nous croyons que nous pouvons y exercer des activités intéressantes pour les résidents et les touristes et qui pourraient parallèlement nous permettre de couvrir nos dépenses.

### Chemins municipaux

Les dommages causés au réseau routier par les orages de la fin de l'été pourraient nous obliger à revoir à la hausse le budget prévu au chapitre de la voirie d'été, bien que de l'ordre de moins de 5%.

Quant à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier, nous allons continuer d'appliquer le plan quinquennal tel qu'établi l'an dernier. Je vous rappelle que nous y consacrons plus de 200 000\$ par an, soit 12.5% du budget total.

Les démarches se poursuivent pour la verbalisation de deux chemins privés.

# BUDGET ANNUEL

(La lecture de ces commentaires doit se faire en parallèle avec le tableau des prévisions budgétaires 2012).

**Le budget total des dépenses augmente de 10%.**

**Voici une brève explication des augmentations des dépenses par secteur :**

**- Au sous-total administration (+10.4%);** ce sont les salaires et les honoraires professionnels qui sont les principales sources d'augmentation. Les exigences de plus en plus diverses et nombreuses des autorités gouvernementales provinciales font que nous aurons besoin de plus de personnel au bureau municipal et que nous devons requérir les services des avocats et comptables de plus en plus pour rencontrer ces exigences.

**- Au sous-total sécurité publique (+6.8%);** les services de la Sûreté du Québec augmente de 5%; au service Incendie, nous avons 6 nouveaux pompiers en formation, cela ajoute à nos coûts, mais ceux-ci représentent une relève plus que nécessaire; lorsque nous regardons la situation des services Incendie autour de nous, nous nous devons de féliciter M. Boisvert, son équipe et ses nouvelles recrues pour leur implication dans la communauté. Nous poursuivons le renouvellement des habits de lutte contre les incendies; il y aura l'achat d'un nouvel appareil respiratoire de même qu'un véhicule d'urgence (SWAT) et enfin le système de communication sera amélioré pour couvrir toute la municipalité.

**- Au sous-total transport (+7%);** les dommages causés par les violents orages de la tempête «Irène» se sont élevés à plus de \$15,000. Plus de 37% du budget de dépenses 2012 sera consacré à l'amélioration du réseau routier en fonction du plan quinquennal mis en place en 2010. Encore cette année, le fonds Gravière et Sablière sera utilisé pour ce faire; de plus, nous comptons également sur l'appui de Mme la députée Gonthier depuis de nombreuses années pour cette remise à niveau.

Pour ce qui est du déneigement, nous maintenons le budget de dépenses, mais il nous faut souligner que nous avons pu baisser le tarif en 2011, suite à un important surplus en 2010. L'année 2011 se terminera avec un déficit donc nous devons réviser le tarif.

**- Au sous-total hygiène du milieu (+20%),** c'est ici que l'augmentation se fait le plus sentir. Comme nous le savons tous, tout ce qui est environnemental et écologique est à la mode et c'est là que les coûts explosent. D'abord, pour l'aqueduc au village, ce sera une première année d'opération avec le nouveau système pour rendre l'eau potable; ce sont donc des coûts estimés. Pour les égouts du village, une vidange des bassins de décanation est à prévoir en 2013, ce qui représente une dépense de plus du tiers du budget et il n'y a aucune réserve affectée; nous profiterons donc de l'année 2012 pour essayer de bâtir une réserve afin de diminuer l'impact de ces travaux en 2013.

Le coût de traitement des boues septiques explose; la municipalité n'a aucun contrôle sur ces coûts.

Le coût de la collecte des déchets augmente en fonction des clauses contractuelles; le coût d'enfouissement des déchets subit une forte augmentation qui, jumelée à notre importante augmentation de volume et de poids, génère une importante augmentation des dépenses.

**- Au sous-total urbanisme et développement** rien de bien spécial à dire.

**- Au sous-total loisirs et culture,** les budgets de dépenses restent les mêmes puisque les coûts des nouveaux aménagements de la bibliothèque se retrouvent à la section immobilisation 3 lignes plus bas.

Il va de soi que les membres du conseil auraient souhaité continuer à réduire les dépenses; après trois jours passés à étudier tous les codes de dépenses de tous les services, nous avons dû nous rendre à l'évidence. **Eau potable,** nous n'avons pas le choix de réaliser le projet. **Boues septiques,** nous ne contrôlons pas les coûts de cueillette et de traitement. **Déchets,** nous ne contrôlons pas ce qui se met dans les bacs pas plus que les coûts d'enfouissement.

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

|   | BUDGET 2011            | ESTIMÉ 2011            | BUDGET 2012            |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>REVENUS :</b>                                  |                        |                        |                        |
| Taxes foncières + ART 205 (communautés)           | 652 101,00 \$          | 650 505,00 \$          | 651 665,00 \$          |
| Services municipaux (tarifs)                      | 839 142,00 \$          | 759 416,00 \$          | 929 590,00 \$          |
| Paiement tenant lieu de taxes (immeubles gouv.)   | 81 260,00 \$           | 81 260,00 \$           | 113 379,00 \$          |
| Transferts (subventions)                          | 23 181,00 \$           | 42 253,00 \$           | 50 859,00 \$           |
| Services rendus                                   | 27 150,00 \$           | 29 836,00 \$           | 28 100,00 \$           |
| Imposition des droits (mutation + permis)         | 39 000,00 \$           | 49 582,00 \$           | 36 000,00 \$           |
| Intérêts + autres revenus                         | 12 000,00 \$           | 13 557,00 \$           | 10 500,00 \$           |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>                          | <b>1 673 834,00 \$</b> | <b>1 626 409,00 \$</b> | <b>1 820 093,00 \$</b> |
| <b>SURPLUS AFFECTÉ</b>                            | <b>11 810,00 \$</b>    | <b>11 810,00 \$</b>    | <b>44 020,00 \$</b>    |
| <b>REVENUS + AFFECTATION</b>                      | <b>1 685 644,00 \$</b> | <b>1 638 219,00 \$</b> | <b>1 864 113,00 \$</b> |
| <b>DÉPENSES :</b>                                 |                        |                        |                        |
| Conseil municipal + cour municipale               | 82 548,00 \$           | 76 729,00 \$           | 90 409,00 \$           |
| Administration générale                           | 265 384,00 \$          | 258 882,00 \$          | 293 661,00 \$          |
| Sous total administration                         | 347 932,00 \$          | 335 611,00 \$          | 384 070,00 \$          |
| Sûreté du Québec                                  | 170 000,00 \$          | 169 209,00 \$          | 178 408,00 \$          |
| Service incendie                                  | 102 580,00 \$          | 110 179,00 \$          | 112 471,00 \$          |
| Sécurité civile                                   | 4 080,00 \$            | 1 172,00 \$            | 4 636,00 \$            |
| Sous total sécurité publique                      | 276 660,00 \$          | 280 560,00 \$          | 295 515,00 \$          |
| Voirie d'été                                      | 235 451,00 \$          | 248 820,00 \$          | 269 230,00 \$          |
| Enlèvement de la neige                            | 162 735,00 \$          | 172 213,00 \$          | 163 773,00 \$          |
| Éclairage des rues                                | 11 625,00 \$           | 8 454,00 \$            | 9 105,00 \$            |
| Transport en commun                               | 1 296,00 \$            | 1 296,00 \$            | 1 358,00 \$            |
| Sous total transport                              | 411 107,00 \$          | 430 783,00 \$          | 443 466,00 \$          |
| Eau potable                                       | 23 580,00 \$           | 24 170,00 \$           | 53 095,00 \$           |
| Égout   | 35 270,00 \$           | 30 524,00 \$           | 33 915,00 \$           |
| Déchets   | 156 262,00 \$          | 166 289,00 \$          | 176 430,00 \$          |
| Récupération                                      | 35 907,00 \$           | 35 470,00 \$           | 33 511,00 \$           |
| Fosses septiques                                  | 65 391,00 \$           | 73 467,00 \$           | 80 950,00 \$           |
| Sous total hygiène du milieu                      | 316 410,00 \$          | 329 920,00 \$          | 377 901,00 \$          |
| Aménagement, urbanisme + zonage                   | 63 008,00 \$           | 64 591,00 \$           | 62 139,00 \$           |
| Promotion + développement économique              | 25 117,00 \$           | 27 267,00 \$           | 25 976,00 \$           |
| Sous total urbanisme et développement             | 88 125,00 \$           | 91 858,00 \$           | 88 115,00 \$           |
| Activités récréatives                             | 22 800,00 \$           | 22 436,00 \$           | 26 471,00 \$           |
| Activités de subvention                           | 30 490,00 \$           | 21 351,00 \$           | 22 565,00 \$           |
| Centre communautaire                              | 55 145,00 \$           | 52 224,00 \$           | 56 558,00 \$           |
| Bibliothèque                                      | 6 800,00 \$            | 7 000,00 \$            | 6 800,00 \$            |
| Sous-total loisirs et culture                     | 115 235,00 \$          | 103 011,00 \$          | 112 394,00 \$          |
| Total des dépenses d'opération                    | 1 555 469,00 \$        | 1 571 743,00 \$        | 1 701 461,00 \$        |
| Intérêt + frais de banque + remboursement capital | 90 175,00 \$           | 99 773,00 \$           | 86 102,00 \$           |
| Immobilisations                                   | 40 000,00 \$           | 15 937,00 \$           | 76 550,00 \$           |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                         | <b>1 685 644,00 \$</b> | <b>1 687 453,00 \$</b> | <b>1 864 113,00 \$</b> |
| Affectation du surplus 2010                       |                        | 49 234,00 \$           |                        |

# ET L'AQUEDUC DU VILLAGE?

Vous êtes tous en droit de vous demander où on en est rendu dans le projet d'aqueduc. Faisons d'abord un court historique.

Stratford savait depuis 1993 qu'elle devait régler son problème d'eau potable; le dossier est poursuivi avec plus ou moins de vigueur selon les conseils en place. Puis le 6 octobre 2003, il y a présence de coliformes fécaux dans l'eau potable. Depuis, la municipalité doit, toutes les deux semaines, informer ses usagers de faire bouillir leur eau. Le Ministère de l'Environnement du Québec (MDDEP) a donc exigé de la municipalité qu'elle fournisse une eau potable qui réponde aux standards de qualité, d'où le précédent projet de mise aux normes de l'aqueduc. Le projet n'était donc pas optionnel, c'est-à-dire un projet que l'on aurait pu mettre de l'avant ou non. Ce n'était pas non plus un caprice de la municipalité ou des membres du Conseil, mais bien un projet obligé par un gouvernement supérieur, pour le bien-être des personnes recevant le service.

Les firmes AGEOS, hydrogéologues, et ROCHE LTÉE, ingénieurs-conseil, ont été mises sous contrat pour remplir cette obligation. AGEOS devait trouver de l'eau potable dans un certain rayon autour du village; le résultat fut négatif et leur recommandation fut alors de maximiser les sources d'eau déjà existantes et utilisées. ROCHE devait soumettre un projet de mise aux normes, ce qu'elle a fait après plusieurs négociations. En septembre 2009, un projet de 2,9\$ millions était donc approuvé par le précédent conseil, appuyé d'une subvention en provenance des deux gouvernements supérieurs (FIMR: Fonds d'Infrastructure Municipale Rurale) à la hauteur de 50% des coûts admissibles, pour un maximum de 1,053\$ millions.

En novembre 2009, un nouveau conseil est élu. Notre première tâche (plan A) est de tenter de réduire les coûts auprès de Roche: pour chaque coupure que le conseil fait dans le projet, le promoteur rajoute d'autres coûts quasi équivalents ailleurs. En moins de 4 mois, il devient évident que le coût de ce projet ne pourra pas être abaissé de façon substantielle.

Le conseil travaille donc à obtenir une subvention plus élevée des gouvernements (plan B). En juin 2010, lors d'une rencontre à Québec où plusieurs décideurs étaient rassemblés, les membres du conseil sont informés que la subvention promise ci-haut est le maximum qu'il est possible d'obtenir en vertu des règles existantes. Et pourquoi ce maximum de 50% alors que d'autres municipalités avaient ob-

tenu jusqu'à 85%? «Parce que la dette de la municipalité n'est pas assez élevée!» Cette réponse peut vous choquer, mais elle est bien celle invoquée. Autrement dit, si les membres du conseil qui nous ont précédé avaient été moins prudents dans leurs dépenses ou encore plus visionnaires (donc plus dépensiers), nous aurions pu obtenir une subvention supérieure. Les gouvernements auraient alors récompensé la mauvaise gestion passée (si elle eût existée). Nous quittons la réunion en informant ces décideurs que le présent conseil n'approuverait en aucun cas un projet de 2,9\$ millions, une dette qui aurait été hautement exagérée pour les payeurs de taxes du village.

Le lendemain matin, un fonctionnaire du Ministère des Affaires Municipales (MAMROT) téléphonait pour menacer la municipalité d'injonction si nous n'approuvions pas le projet de ROCHE. Une injonction aurait eu pour effet d'obliger la municipalité à exécuter le projet de 2,9\$ millions. En moins d'une semaine, le Directeur des Travaux Publics soumettait un projet-maison simplifié aux fonctionnaires du MAMROT, projet que nous estimions à un peu plus de 800 000\$, tout en répondant à toutes les normes du MDDEP. En moins de 14 jours, le projet-maison du DTP était approuvé «en principe» par le MAMROT. Ce projet-maison est alors proposé à ROCHE qui en estime les coûts à 2,4\$ millions, sans compter certains travaux à être exécutés par les employés de la municipalité. Inacceptable!

ROCHE est alors écarté du projet et un ingénieur à la retraite est engagé comme Directeur des Services Techniques par la municipalité avec comme seule et unique tâche d'exécuter le projet-maison. Il s'est attelé à la tâche avec minutie et constance. En août 2011, le projet-maison final et amélioré était soumis au MDDEP pour approbation, ce qui fût fait en septembre. Le 13 octobre dernier, la firme GNP Inc. de Victoriaville emportait le contrat avec une offre de 1,065\$ millions, incluant les taxes. Ce montant entrait pile dans les prévisions du DST, monsieur Richard Laflamme, à qui nous devons une fière chandelle.

Nos opposants répandent la rumeur que la municipalité n'avait pas le droit d'engager un ingénieur et que nous étions obligé de faire affaire avec une firme externe d'ingénieurs-conseils. Comment expliquer alors que des ingénieurs travaillent pour les villes de St-Georges, Thetford, Sherbrooke, etc...?



Nous avons évidemment vérifié la légalité de nos gestes auprès des procureurs de la municipalité avant l'engagement. Si notre geste n'avait pas été légal, il y a longtemps que l'ordre des ingénieurs, dont monsieur Laflamme fait partie, et ROCHE LTÉE, se seraient opposés à sa mise sous contrat. Sans compter le MAMROT!

L'offre de GNP incluait un ajout important, non prévu au projet-maison initial, soit une valve automatique à être installée au centre du village pour connecter ensemble les réseaux sud et nord, au coût de 80 000\$. Pourquoi la valve? Afin d'assurer à nos pompiers une réserve d'eau suffisante où que soit leur besoin d'intervention. Pour permettre également au Château Marysia d'installer des gicleurs dans leur immeuble, une obligation légale; sans valve, l'apport en eau du secteur sud (Richard) ne permettait pas l'installation de gicleurs. Enfin, pour permettre une plus grande souplesse à nos employés lors de travaux sur le réseau. Cette valve a été installée le 8 décembre dernier, sous le terrain du marché général du village. Un grand merci à monsieur Jean-Luc Marcoux, propriétaire du marché, pour son acceptation et son grand sens civique.

La construction des chemins d'accès aux deux sources d'approvisionnement en eau avait débuté en septembre, suivie de l'installation de la ligne électrique dans le secteur de la source Richard. Notez que la ligne électrique existait déjà dans le secteur de la source Côté. Nous profitons de l'occasion pour remercier publiquement les propriétaires terriens des deux secteurs, soit madame Julie Roy et monsieur Jacky Traver dans le secteur Richard, ainsi que monsieur Pierre Béliveau et fils (fille) dans le secteur Côté, pour leur grand esprit d'altruisme lors des discussions sur les droits de passage requis, droits qui n'avaient jamais été négociés auparavant.

Nous faisons une mise en garde au sujet de ces chemins d'accès. Les propriétaires qui ont autorisé le droit de passage demeurent seuls propriétaires du fond de terre où la municipalité a obtenu un droit d'accès notarié. Ces chemins demeurent des chemins privés, où le public en général n'a pas d'accès légal. Seuls les employés de la municipalité et les personnes sous contrat pour la municipalité sont autorisés à y circuler. D'ailleurs, des barrières seront installées près des chemins publics pour en interdire l'accès.

La firme GNP a débuté les travaux de construction des bâtiments techniques en novembre. Ces bâtiments, identiques dans les deux secteurs, abriteront les équipements nécessaires pour obtenir une eau potable de qualité, tel que requis par le MDDEP: filtre 5 microns (pour écarter les particules en sus-

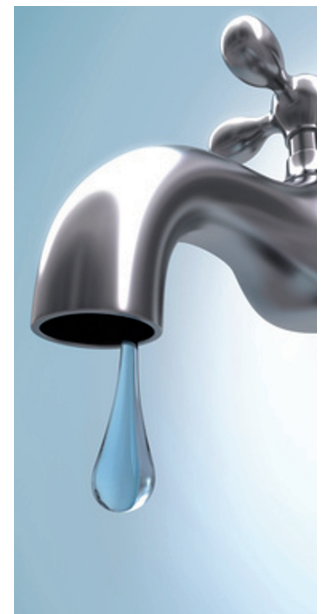
pension), suivi d'un tube à l'ultra-violet (pour éliminer 99,999% des organismes vivants) et finalement un système d'injection de chlore (pour détruire le reste des organismes). Au moment où vous lirez ces lignes, l'enveloppe des deux bâtiments devrait être terminée.

Les travaux se poursuivront après les Fêtes, par l'installation, à l'intérieur des bâtiments techniques, des équipements prévus dans le paragraphe précédent.

Au 1er avril 2012, les usagers du village et ceux qui fréquentent les édifices publics devraient pouvoir bénéficier d'une eau potable de qualité pour un avenir d'au moins 30 ans.

Au premier novembre 2009, la facture pour AGEOS était de 97 130\$ et celle de ROCHE de 353 870\$, montants auxquels s'ajoutent d'autres frais. Une subvention de 319 971\$ en provenance de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) venait réduire ces dépenses à un solde de 136 500\$. Ce montant net était donc déjà dépensé et avait été emprunté sous forme de marge de crédit en vertu du règlement 1019 avant la dernière élection. À l'initiative de la directrice-générale actuelle, ce montant a été emprunté dans le surplus général non affecté de la municipalité jusqu'en novembre dernier afin d'éviter aux citoyens de payer de l'intérêt sur un emprunt pour un projet dans lequel rien de concret n'était encore en marche. En novembre 2011, l'emprunt final était effectué auprès de la Caisse Populaire. Les résidents du village verront donc un certain montant apparaître à ce chapitre sur leur prochain compte de taxes. Rappelons que le premier 5% de cette dette est payable par l'ensemble des immeubles et sera incorporé dans la taxe foncière générale.

Le coût final du présent projet ne sera connu qu'en début d'été prochain. Nous avons d'ores et déjà reçu 202 000\$ en provenance de la TECQ, ce qui couvre le salaire du DST, la construction des chemins et de la ligne électrique, ainsi que d'autres factures associées. Le coût final sera réduit d'autres montants en provenance de la TECQ (total maximum 541 724\$ jusqu'en 2014) et du FIMR à 50% du résiduel. Mais nous savons déjà que ce coût sera inférieur de 75% au coût du projet approuvé de 2,9\$ millions en septembre 2009. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.



# NOUVELLES EN VRAC

**L**e Centre Amitié Stratford vous informe des modifications suivantes apportées à l'horaire du **SALON INTERNET STRATFORD**.

Toujours ouvert trois jours :

**Mardi : 13h-15h; Mercredi : 9h-11h et vendredi : 19h-21h**, avec invitation à s'initier au traitement de texte 2010, à la recherche sur Internet ou à écrire des courriels.

Pour informations, contacter Pierrette au **418 443-1314**.

## Horaire de la patinoire

*Prendre note que la patinoire située à l'arrière de l'église ainsi que le sentier pour le ski de fond situé au bout de la rue des Cèdres seront disponibles dès que la température le permettra.*

- mercredi et jeudi 18:00 à 20:00h

- vendredi 18:00 à 21:00h

- samedi et dimanche

13:00 à 16:30h et 18:00 à 20:30h

Pour la période des Fêtes, l'horaire du samedi s'applique pour les

mardi à vendredi, inclusivement.

Le Comité des Loisirs

## Fermières de Stratford

Chères membres, nous sommes rendues au moment de vous souhaiter le plus beau des Noël et une Bonne Année 2012.

Pour informations : Eliane

Téléphone : **418-443-2619**

## Cueillette des sapins

Prendre note que la cueillette des sapins aura lieu le **6 JANVIER 2012**

S.V.P. VOIR À CE QUE LES SAPINS N'ENTRAVENT PAS LE TRAVAIL DES DÉNEIGEURS ADVENANT UNE CHUTE DE NEIGE ET QU'ILS SOIENT VISIBLES POUR LA PERSONNE QUI EFFECTUE LA CUEILLETTE.

## L'action Bénévole du Granit

Le dimanche 27 novembre dernier se tenait «La Guignolée»; plusieurs bénévoles ont sillonné les rues de la municipalité et ont amassé

381 kilos (838 livres) de denrées non périssables, également un montant très appréciable de 899,00\$ a été généreusement donné.

Merci aux nombreux bénévoles et citoyens qui ont participé à cette activité et pour votre grande générosité d'année en année Sans vous, le résultat n'aurait pas été aussi important.

## Âge d'or

Les membres du Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or vous offrent leurs meilleurs vœux de Noël ainsi qu'une Bonne Année 2012 très prospère. Que la santé vous habite et vous permette de réaliser tous vos projets.

## Retour des activités régulières

Les activités du mardi soir reprendront le 17 janvier 2012. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se joindre aux habitués.

## Souper de la St-Valentin

Le souper se tiendra le mardi 14 février 2012.

# NOTRE BAC À ORDURES NOUS INTERPÊLE!

**D**epuis une trentaine d'années plus particulièrement, nos visions de l'environnement se modifient et les diverses actions auxquelles nous nous sommes habituées sont devenues maintenant des automatismes qui font en sorte que notre qualité de vie s'en trouve d'autant améliorée et les ressources utilisées, mieux gérées et moins polluantes.

Celles et ceux qui ont vécu la révolution tranquille, se rappellent qu'il fut un temps où il était quasi reconnu comme « normal » de jeter par la fenêtre de l'automobile les rebuts papiers et autres tout en roulant, de vider n'importe où le cendrier, et autres gestes qui, aujourd'hui, lais-

sent nos jeunes incrédules de ces histoires.

Nous avons également connu l'évolution des contenants utilisés pour placer nos rebuts en face de nos propriétés une fois par semaine, pour en arriver aux bacs vert et bleu, en ayant passé par le sac vert de M.Glade et autres contenants de toutes sortes.

Maintenant, c'est le contenu du bac vert qui sera sous la loupe alors que le Gouvernement du Québec nous informera bientôt sur de nouvelles dispositions relatives à nos rebuts. Mais déjà, nous avons intérêt à agir ne serait-ce sur le choix de certains contenus. En effet, une facette importante de la **FACTURE DES DÉ-**

**CHETS** se réfère au **POIDS** de ce qui est amassé dans une municipalité. Ainsi, le fait de jeter des rebuts biologiques tels que branches et feuilles ou pire encore du sable, gravier, ciment ou autres éléments lourds, fait en sorte d'accroître sérieusement la facture que nous devons, du moins actuellement, répartir sur tous. Un jour, connaîtrons-nous la pesée individuelle, qui sait?

Mais dès maintenant, nous avons intérêt à **NE PAS ALLOURDIR** notre bac vert de matières hétéroclites, et tous seront gagnants, minialement financièrement!

# QUELQUES FAITS SAILLANTS DEPUIS SEPTEMBRE DERNIER

Quelques rencontres entre nos employés(es) via leurs représentants syndicaux et l'employeur se sont soldées par des décisions qui conviennent aux deux parties. Les objets et les détails de celles-ci sont de nature confidentielle pour la majorité d'entre eux mais nous nous devons d'informer les contribuables qu'il y a maintien de bonnes relations de travail avec l'employeur qu'est la Municipalité.

Il faut toutefois reconnaître que les dossiers traités sont parfois complexes et que seule la bonne foi des parties peut générer de bons résultats.

En 2011, le budget dédié à des références auprès de nos procureurs en la matière fut d'usage très modeste d'où une économie de près de 10,000\$.

- Le dossier de relocalisation de la bibliothèque chemine bien. D'ici peu, un devis complet sera disponible et il nous orientera davantage sur les choix des diverses options sur lesquelles les bénévoles et les élus ont travaillé.

- Les élus ont adopté le règlement rendu obligatoire par le Gouvernement du Québec relatif au « code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ». Un outil de référence essentiel à considérer! Les principaux éléments à retenir sont : l'intégrité des membres du conseil, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect de tous, la loyauté et la recherche de l'équité.

- Un montant de 136,500\$ sera financé sur une période de 20 ans, se rapportant à des travaux exécutés en 2008 et portant le numéro de règlement 1019. Cet élément s'adresse principalement aux bénéficiaires du service reçu, soit au niveau du traitement de l'eau potable dans la section village.

- Afin de régulariser l'usage de parcelles de terrain au garage municipal, la municipalité a procédé à l'acquisition de celles-ci, incluant une servitude de passage réelle et perpétuelle auprès des propriétaires. Cette anomalie persistait depuis des décennies.

- Le refinancement du poste incendie porte échéance aux cinq (5) ans et ce, pour encore quinze (15) ans. Un montant de 264,200\$ a été ainsi reconduit auprès du soumissionnaire Caisse Populaire du Carrefour des Lacs, incluant en plus, le montant de 136,500\$ ci-haut mentionné.

- Le règlement de régie interne a été amendé à l'article 2.1 où un nouveau « comité d'orientation » s'est formé et composé de 6 membres dont les noms sont identifiés à l'article 2.2; d'autres personnes pourront s'y greffer sur invitation.

- Le règlement sur le traitement des élus (#1056) a été modifié à l'item « comité d'orientation composé de 6 membres » et dont la rémunération sera de 50\$ par séance où le membre est présent à laquelle s'ajoute 25\$ pour l'allocation de dépenses.

Rappelons ici que de telles séances de travail durent généralement entre

six (6) et huit (8) heures.

Les membres désignés sur le comité sont : Daniel Couture, André Gama-che, Yvon Lacasse, Jean-Denis Picard, Émile Marquis et Jacques Fontaine.

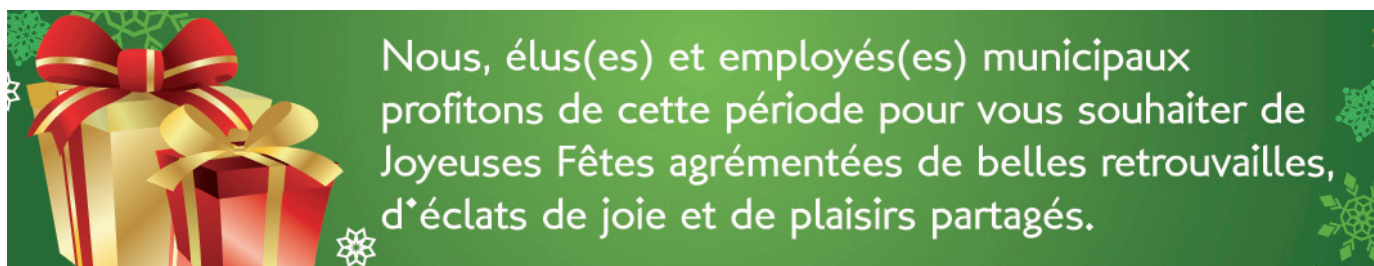
- Nous avons reconduit notre entente de service avec nos procureurs actuels, soit la firme Monty Coulombe au montant de 500\$.

- Mme Hélène DeSève a été retenue pour terminer notre plan de mesure d'urgence, obligatoire. Le solde à payer sera de 1200\$ pour trente (30) heures de travail, payable contre satisfaction des élus.

- Une subvention de 10,000\$ a été accordée par le M.T.Q. via notre députée Mme Gonthier pour l'amélioration des chemins des Quarante, des Érables, Elgin, Cupra, Anse-Maskinongé, de la Tour et Maskinongé pour 2011... Merci!

- Prenons note que les règlements relatifs au lotissement (1026), à la construction (1027), aux permis et certificats (1034) et au zonage (1035) ont vu doubler la pénalité des amendes pour toute personne qui agit en contravention desdits règlements.

- Nous avons choisi de modifier pour 2012, notre fournisseur de services d'assurances en quittant la Mutuelle des Municipalités du Québec au profit de Essor Assurances. Ce geste ne nuit en rien à nos protections voire même les améliore en certains cas, mais surtout, en diminue les coûts de l'ordre de 10,000\$ environ.





# LE RÉSEAU POUR INTERNET ET TÉLÉ NUMÉRIQUE/HAUTE DÉFINITION... EN CONSTRUCTION AU DÉBUT 2012

Lors de l'assemblée générale de la CcdS, tenue en juillet dernier, le conseil d'administration a fait part de sa ferme intention de faire aboutir les démarches pour débiter la construction du réseau de fibre optique et coaxial au début 2012. **NOUS Y SOMMES !** Ce réseau très fiable permettra d'obtenir les services d'internet haute vitesse, de télévision numérique / haute définition et de téléphonie (dans une 2e phase) avec un seul fournisseur local, géré pour et par la communauté de Stratford.

Les ententes de financement sont complétées. Des démarches ont été amorcées en novembre auprès de Bell Canada pour la location des poteaux (installation de la fibre et coaxial) et auprès de la «Canadian Cable Systems Alliance inc.» (CCSA) pour l'utilisation des droits de diffusion des canaux de télévision.

Bell Canada s'est engagé à compléter l'inspection de ses structures au plus tard le 5 mars 2012 (cet échéancier pourrait être plus court). Entretemps, l'achat du matériel pour construire le réseau et procéder à l'interconnexion se met en route. Les services de monsieur Serge Gélinas, citoyen de Stratford expérimenté dans le monde de l'informatique, d'internet et des affaires, ont été retenus pour le suivi de la construction du réseau, le démarrage et la gestion des services.

Dès janvier 2012, les membres seront contactés pour compléter les fiches d'abonnement et planifier les installations en lien avec la construction du réseau, selon les échéanciers qui restent à confirmer. Ce projet implique une coordination minutieuse entre les intervenants qui y sont impliqués. La coopérative n'a pas toujours le contrôle et doit composer avec les impératifs et les contraintes de chacun. Toutefois, une chose est assurée, tous les efforts seront déployés pour limiter les délais et harmoniser les interventions. Nous diffuserons le numéro de téléphone pour joindre la coopérative dès que les démarches auront été faites et en attendant, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse [ccdstratford@hotmail.com](mailto:ccdstratford@hotmail.com).

Le conseil d'administration examinera également au cours des prochains mois les modalités qui permettraient de couvrir l'ensemble du territoire.

## L'ENGAGEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE COMMUNICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE STRATFORD :

- un service local de proximité ;
- des prix fixés en fonction de l'investissement pour construire et entretenir le réseau tout en offrant un service de qualité ;
- des rendements financiers profitant aux membres et à la communauté de Stratford ;
- un suivi de la progression et du plan de développement de la coopérative via l'assemblée générale des membres et la possibilité de devenir membre du conseil d'administration.

## NOUS COMPTONS SUR TOUS LES CITOYENS (NES) DE STRATFORD POUR QUE CE PROJET SOIT UNE RÉUSSITE !

Le conseil d'administration de la CcdS : Lucie Domingue, présidente; Wilbrod Dionne, vice-président; Daniel Couture, administrateur désigné par la Municipalité de Stratford et secrétaire; Onil Bergeron, trésorier; Michel Boutin, Réal Fortier, Roland Brault et Serge Gélinas, administrateurs.



Coopérative de communication et  
de développement de Stratford

Conception - Mise en page : Steven Grimard

**Excellence**  
infographie  
LA SOLUTION DE CHOIX À VOS BESOINS DE CRÉATION